

## CONTROLE DE GESTION : Calcul du coût d'une équipe spécialisée (exemple du SDIS 91)

### Objectifs :

- Disposer d'éléments de pilotage interne et d'aide à la décision du fait de la raréfaction des ressources et de la nécessaire rationalisation de l'arbitrage des dépenses,
- Suivre l'évolution des coûts,
- Répondre aux demandes des juridictions financières (CRC) et des services d'inspection (DGSCGC, IGA, IGF),
- Pouvoir se comparer,
- Répondre aux besoins politiques...

On améliore ce que l'on mesure !

### Cibles :

Contrôleurs de gestion, équipes de Direction des SDIS, chefs de groupements, conseillers techniques départementaux...

### Contenu :

A l'heure où la mutualisation est au cœur de nombreuses discussions au sein des SDIS, celle des équipes spécialisées fait l'objet de réflexions au sein de certaines zones de défense et notamment la zone de défense Ile-de-France.

C'est pourquoi, il est apparu opportun au SDIS de l'Essonne de s'intéresser aux coûts de ses équipes spécialisées ou plus précisément à leur impact budgétaire annuel.

L'étude a débuté par les plongeurs (Scaphandriers Autonomes Légers : SAL) puis a été étendue à l'ensemble des équipes spécialisées essonniennes.

Le choix de débiter par le SAL a été réalisé en raison du nombre plus restreint de personnels qui composent cette équipe, comparé notamment au CHIM (risque chimique) ou au RAD (risque radiologique).

Cette étude a été annexée, à titre d'exemple, dans le rapport de la MAP - Politiques territoriales d'incendie et de secours – Diagnostic et pistes d'évolution – Décembre 2013.

*Précision : la méthode proposée peut être adaptée à chaque SDIS mais nécessite une réflexion sur l'organisation avant de débiter l'étude. Identifier précisément l'objectif de l'étude de coût est indispensable avant de débiter les travaux.*

L'idée de départ est de construire une méthode de calculs de coûts la plus simple possible. La simplicité de la méthode permet d'une part de limiter les approximations et/ou les erreurs et d'autre part de pouvoir l'appliquer à l'ensemble des équipes spécialisées.

Cette méthode s'intègre à une démarche globale comprenant les points suivants :

- Définition des missions

- Définition des moyens
- Définition des modalités d'engagement
- Activité opérationnelle
- Activité de formation
- Coût : méthode
- Coût : résultats

Seule la partie intitulée « Coût méthode » sera développée dans cette fiche.

## **Coût : méthode**

Afin d'atténuer les variations annuelles importantes qui peuvent intéresser certains postes de dépenses, une moyenne annuelle sur 4 ans a été calculée.

Les postes de dépenses identifiés :

### **A- La Masse salariale**

- Indemnités SPV versées aux spécialistes
- Le cas échéant, le coût salarial chargé des agents ayant des missions spécifiquement dédiées à une équipe spécialisée au prorata temporis
- Nombre de « gardes perdues » liées à la formation et valorisées en ETP

Les primes de spécialités ont été finalement exclues car à 95% les spécialistes qui quitteraient leur groupe pourraient bénéficier d'une autre prime de responsabilité d'un niveau équivalent.

### **B- Les visites médicales liées à la spécialité**

Tous les frais liés à l'aptitude médicale spécifique aux spécialistes ont été retenus

### **C-La formation**

- Indemnités de formation des formateurs
- Indemnités de formation des stagiaires
- Achats de prestations de formations externalisées
- Restauration lors des Formations de Maintien des Acquis

### **D- Les matériels et équipements**

- Engins : le montant annuel de l'amortissement des engins a été intégré (Bateau, remorque, VPL : véhicule plongeurs...)
- Matériels et équipements : les achats et la maintenance des matériels et des équipements ont été intégrés tant en fonctionnement qu'en investissement. (Combinaisons, bouteilles, scaphandres, détendeurs...)

### **E- Les recettes**

Les recettes perçues au titre des Opérations Hors Secours ou des réquisitions ont été soustraites des coûts précédemment calculés.

## Matrice de calcul du coût d'une équipe spécialisée

### DEPENSES

#### Fonctionnement

<b>MASSE SALARIALE</b>	Masse salariale Indemnités sapeurs-pompiers volontaires [SPV] sont comptabilisées si les sapeurs-pompiers professionnels [SPP] ne sont pas en piquet fixe Coût salarial des agents ayant des missions spécifiquement dédiées à une équipe spécialisée au prorata temporis.
<b>VISITE MEDICALE LIEE A LA SPECIALITE</b>	Coût moyen des visites spécifiques sur 4 ans
<b>FORMATION</b>	
	Indemnités formateurs SPP
	Indemnités formateurs SPV
	Indemnités stagiaires
	Organismes extérieurs
	Autre SDIS
	Restauration lors des FMA
	Gardes perdues liées à la formation
<b>MATERIEL</b>	Moyenne des dépenses sur 4 ans
<b>HABILLEMENT</b>	Moyenne des dépenses sur 4 ans
<b>MAINTENANCE</b>	Moyenne des dépenses sur 4 ans
<b>TOTAL Fonctionnement</b>	
<b>Investissement</b>	
<b>MATERIEL</b>	Moyenne des dépenses sur 4 ans
<b>HABILLEMENT</b>	Moyenne des dépenses sur 4 ans
<b>ENGINS</b>	Amortissement annuel
<b>TOTAL Investissement</b>	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	

<b>RECETTES</b>	
<b>OPHS (Opérations Hors Secours)</b>	
<b>REQUISITIONS</b>	
<b>TOTAL RECETTES</b>	

<b>TOTAL COUT EQUIPE SPECIALISEE</b>	
--------------------------------------	--

#### PRÉCISIONS :

- Ces éléments permettent de disposer d'une évaluation de l'impact budgétaire annuel moyen d'une équipe spécialisée.
- Tels quels, ils ne permettent pas de prendre de décisions.
- Cette étude doit impérativement être complétée par une analyse des impacts opérationnels avant d'envisager toute décision.

Auteur de la fiche : Nathalie MOGUET, Réseau National des contrôleurs de gestion des Services d'Incendie et de Secours, chef du service contrôle de gestion du SDIS 91

Date de création: juin 2014

